

Dernière modification le 20/07/2016 par DAT/AES<sup>1</sup>.

Les « Profils Genre Pays » ont pour objectif d'appuyer les équipes (siège et agences) à développer un dialogue et faciliter la mise en réseau avec nos partenaires dans les pays sur la question de l'intégration du genre dans les opérations de développement. Ces fiches ne sont pas exhaustives, mais se concentrent en priorité sur les secteurs d'intervention de la coopération française dans chaque pays, à savoir pour la Colombie : le développement territorial et urbain, l'atténuation et l'adaptation au changement climatique et la cohésion sociale à travers la réduction des inégalités. Elles sont pensées comme un outil dynamique amené à évoluer avec la participation de l'agence, à même de combler des lacunes (surlignées en jaune dans le document) ou apporter des informations supplémentaires.

## CONTEXTE

### Enjeux de genre et indicateurs clés en lien avec les secteurs d'intervention de l'AFD

#### Secteurs sociaux

##### • Santé :

-En 2015, 99% des naissances sont assistées par du personnel de santé qualifié. Si le taux de fertilité des femmes est de 2,3 enfants par femme, le taux d'e fertilité des adolescentes reste élevé avec 85 naissances pour 1000 adolescentes âgées de 15 à 19 ans (GGGR, 2015). Le pays a mis en place une stratégie de prévention des grossesses chez les adolescentes « *Estrategia de prevención del embarazo en la adolescencia* » consacré dans le Plan National de développement 2014-2018 et coordonné par le Ministère de la Santé.

-Le taux de mortalité maternelle est inférieur à la moyenne régional avec 64 décès pour 100 000 femmes (banque Mondiale, 2015). Cependant, si le taux national de mortalité maternelle est relativement bas, d'importantes inégalités existent en fonction de la région et du lieu de vie : la mortalité maternelle demeure élevée dans les régions plus pauvres du pays, comme le Choco, où le taux augmente jusqu'à 4,35 fois de la moyenne national<sup>2</sup>.

Concernant le taux de prévalence contraceptive, la Colombie a un taux plus élevée que dans d'autres pays d'Amérique latine : 79% des femmes déclarent en faire usage en 2015.

- L'avortement n'est légal que dans trois situations : en cas de viol, de malformation du fœtus qui rend l'enfant non viable ou si la grossesse menace la santé de la mère. Les avortements à risque sont la deuxième cause de mortalité maternelle.

##### • Violence de genre :

- La violence de genre est forte, aussi bien dans l'espace public que dans la sphère privée : En ce qui concerne la violence conjugale dans l'année 2014, 43807 cas de violences ont été enregistrés contre les hommes et les femmes, dont 37807 chez les femmes (86,5%) par rapport à 13,5% chez les hommes. De plus, une femme serait tuée par son compagnon ou ex-compagnon tous les six jours. Le taux de féminicides est parmi les plus élevées du continent : 337 femmes ont été assassinées en 2013.

-D'après l'institut national de médecine légale, les 86% des cas de violences sexuelles en 2013 ont été subit par des filles de 0 à 17 ans. Les cas de 5 à 14 ans sont les plus touchés. De plus, chaque 33 min en Colombie, une femme est victime d'abus sexuel.

- Les **conflits** augmentent l'insécurité et la violence à l'encontre des femmes : 400 000 femmes ont été tuées et 57 000 déplacées de force depuis le début du conflit. Entre 1995 et 2011, 16% des 2 700 000 déplacées internes ont été victimes de violences sexuelles (données ONU Femmes Colombie).

##### • Education :

Le taux d'alphabétisation des femmes est de 95%. La parité est atteinte au niveau primaire : le taux de scolarisation des filles est de 74% et celui des garçons de 75%. Au niveau secondaire, les pourcentages sont de 58% chez les femmes et de 60% chez les hommes. En ce qui concerne l'éducation supérieur, ces taux sont plus bas : les pourcentages sont respectivement de 21% et de 23% (GGGR 2015). Le premier facteur discriminatoire dans l'accès à l'éducation supérieur est le niveau économique et non le sexe.

#### Emploi et économie :

Les femmes sont sous représentés sur le marché du travail. Seules 60% des femmes sont actives vs 80.5% des hommes

<sup>1</sup> Merci de mettre ces données à jour à la suite de chaque modification. Pour suggérer des modifications contacter [\\_genre@afd.fr](mailto:_genre@afd.fr)

<sup>2</sup> Ministerio de Salud y de la Protección social, Análisis de la situación de salud, Colombia 2015. (Disponible [ici](#))

(Banque Mondiale 2014). Les femmes sont également touchées en première ligne par le chômage : le taux de chômage chez les femmes (11,5%) est supérieur par rapport à celui des hommes (7,0%) (GGGR 2015)

La Colombie enregistre l'un des taux d'activité informelle les plus élevés d'Amérique latine. L'emploi informel représente entre 50% et 70% de l'emploi total. 49 % des femmes employées le sont dans le secteur informel, un phénomène qui touche aussi 51% des hommes (GGGR 2015) De plus, en ajoutant le nombre total d'heures travaillées entre le travail non payé et le travail rémunéré, les femmes travaillent 10,8 heures par semaine plus que les hommes en Colombie<sup>3</sup>. La persistance de rôles genrés, les inégalités dans la répartition des tâches domestiques et l'invisibilisation d'une partie du travail des femmes constituent toujours un frein à leur autonomisation économique.

-Les écarts salariaux par sexe en Colombie, montrent une tendance positive en faveur du sexe masculin, même si la participation des femmes sur le marché du travail a augmenté au fil du temps. En Colombie, le salaire par mois des femmes est 20% en dessous du salaire des hommes. De plus, les postes de direction sont occupés majoritairement par des hommes, et les femmes sont surreprésentées dans les postes techniques et d'assistance. 84% des hommes occupent des postes de direction par rapport à 16% des femmes. Dans les cadres intermédiaires, 68% sont des hommes et 32% sont des femmes. L'écart se réduit dans les postes techniques et d'assistance : 60% chez les hommes et 40% chez les femmes pour les postes techniques ; et 54% pour les hommes et 46% pour les femmes dans les postes d'assistance<sup>4</sup>.

**Participation politique** : Au cours des 20 dernières années, la participation des femmes à des mandats électifs a augmenté de 6% à 11%, et de 7% à 21% dans les élections législatives (ONUFemmes 2015). Cependant, la Colombie est l'un de pays de l'Amérique Latine avec le taux de représentation des femmes en politique le plus bas. En 2015, seules 10% des maires et 19,9% des parlementaires sont des femmes<sup>5</sup>. Un quota fixe le pourcentage minimal de femmes dans le gouvernement à 30%<sup>6</sup>.

## Développement territorial et urbain

### • Inégalités territoriales

- 74% de la population rurale et 97% de la population urbaine ont accès à une source d'eau améliorée. En milieu urbain 85% de la population a accès à des installations d'assainissement améliorées. Ce taux baisse à 81% si l'on considère la population totale, ce qui laisse imaginer un taux bien plus faible en milieu rural (Banque mondiale, 2015). Traditionnellement en charge de l'approvisionnement de la famille, les femmes sont particulièrement touchées par les difficultés d'accès à l'eau. Elles sont également particulièrement affectées lorsque l'absence d'installations d'assainissement les expose à un risque accru de violences sexuelles. *Pour plus d'informations voir la boîte-à-outils AFD « Genre, Eau et Assainissement ».*

### • Milieu rural

La concentration foncière en Colombie est l'une de plus fortes du monde. Cette concentration s'est accrue à cause des conflits internes : entre 1997 et 2011, 3,7 millions de personnes (soit 8% de la population) ont été dépossédés de leur terre<sup>7</sup>. Cette situation affecte particulièrement les femmes, car elles sont les premières victimes de déplacements forcés, de violences sexuelles de la part des groupes armés ainsi que de l'augmentation de la pauvreté. Une des conséquences du conflit armé dans le milieu rural est l'augmentation des ménages dirigés par des femmes, dont le taux est passé de 18% en 2005 à 27,8% en 2014.<sup>8</sup>

- Suite à la réforme de 1988, il y a eu plusieurs initiatives pour accroître l'accès des femmes à la propriété agraire, notamment le décret 2988/03 et le « statut de développement rural » (loi 1157-1107) qui donne la priorité aux femmes dans les projets agricoles et de développement rural.

- L'implantation de **projets miniers** en milieu rural s'accompagne à la fois d'une militarisation (qui entraîne une augmentation des violences sexuelles et des grossesses non voulues) et d'une apparition du commerce sexuel (entraînant maladies et problèmes familiaux)<sup>9</sup>.

### • Milieu urbain

- Les recycleurs populaires représentent 82% des 11 100 recycleurs de déchets de Bogota. 31% d'entre eux sont des femmes (source : ENDA Europe 2012).

- Selon une enquête de la Banque interaméricaine du développement sortie en 2014, 64% des femmes craignent d'être agressées dans les **transports publics** à Bogota. En 2014, la capitale a été classée par la fondation Thomson-Reuters comme la ville ayant le système de transport public le moins sûr pour les femmes, parmi un panel de métropoles et de

<sup>3</sup> PNUD 2015, Guía pedagógica: Cómo incluir los Objetivos de Desarrollo Sostenible en planes locales de desarrollo. (Disponible [ici](#))

<sup>4</sup> Ibidem

<sup>5</sup> Observatoire Genre CEPAL 2015 lien

<sup>6</sup> *Women, Business and the Law 2014: Removing Restrictions to Enhance Gender Equality*, Banque Mondiale, 2013.

<sup>7</sup> OCDE 2013, Etudes économiques de l'OCDE Colombie 2013 lien

<sup>8</sup> <http://www.portafolio.co/economia/hombres-cabeza-hogar-campo-491985>

<sup>9</sup> Source : Luzmila Ruano, dirigeante de la Coordination Nationale Agraire

capitales.

- Seulement 40% des femmes se sentent en sécurité lorsqu'elles marchent seules la nuit (Gallup, 2013).

## Réponse au changement climatique

• Les populations (à majorité autochtones –**les Wayuu**- et afro-colombiennes) de la péninsule désertique de la Guajira sont particulièrement vulnérables au changement climatique qui cause une pénurie d'eau potable et de denrées alimentaires. Les femmes Wayuu militent pour avoir accès à une réserve d'eau potable, présente à proximité mais dont l'eau extraite est destinée aux habitants des villes et non aux populations autochtones locales. Une organisation de femmes Wayuu, [Fuerza de Mujeres Wayuu](#) alerte sur les multiples violations des droits humains auxquelles font face les femmes de cette communauté et dénonce deux problèmes majeurs : le conflit armé (qui menace notamment leur intégrité physique) et la présence de sociétés multinationales qui bafouent leurs droits territoriaux et sont à l'origine de déplacements forcés, de meurtres et de pollutions.

Les femmes des communautés autochtones détiennent un patrimoine immatériel de savoirs et de savoir-faire traditionnels et ont un rôle clef à jouer dans la **protection de la biodiversité**.

## Législation

**Ratification de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes** en 1982 et du Protocole CEDEF<sup>10</sup> en 2007.

L'article 2 de la Constitution établit que les relations familiales sont fondées sur l'égalité des droits et le respect mutuel des partenaires. L'autorité parentale est partagée.

La Colombie a adopté de nombreuses lois en faveur des droits des femmes et de l'égalité de genre, dont témoignent les exemples suivants :

- Loi de 2008 sur la prévention et la répression des violences faites aux femmes
- Loi de 2014 pour l'accès des victimes de violence sexuelle à la justice
- Loi de 2006 contre les discriminations –notamment basées sur le genre- au travail
- Loi Rosa Elvira Cely de 2015 : condamne jusqu'à 50 ans d'emprisonnement les féminicides
- Loi 1475 de 2011 : fixe un quota minimum de 30% de femmes candidates aux élections.
- Loi Natalia Ponce De León : condamne jusqu'à 50 ans les agressions à l'acide.

Femmes et hommes sont égaux devant la loi concernant les droits de propriété et les droits d'héritage.

- ➔ Si l'égalité de genre est inscrite dans la Constitution et les lois, il faut noter que le droit coutumier est également reconnu et que ce dernier peut mener à des discriminations et des inégalités.

## Stratégies nationales (globales, sectorielles, spécifiques sur le genre)

**Le Plan National de Développement (PND) (2014-2018)** « Tous pour un nouveau pays » donne les objectifs économiques souhaités par le gouvernement à l'horizon 2018 et décrit sa ligne politique. Il s'inscrit dans la continuité de celui édité lors du premier mandat du Président Juan Manuel Santos en 2010. Il est articulé autour de 3 axes prioritaires de développement : la paix, l'équité sociale et l'éducation.

Le PND tient compte de la problématique hommes-femmes de manière transversale et consacre plusieurs articles spécifiquement aux droits de femmes selon le secteur:

### Gestion publique:

-Article 129 Evaluation et ajustement des politiques publiques déjà existantes : Politique Publique Nationale pour l'Egalité des Femmes et Politique Publique pour les Femmes Victimes du Conflit Armée [lien](#)

### Santé:

-Article 84 Adoption d'une stratégie de prévention des grossesses chez les adolescentes [lien](#)

- Article 215 Construction de la Politique de Prévention de la Mortalité Maternelle

### Violences:

:- Article 67 : Transfert de ressources du Système Général de Santé aux collectivités territoriales pour les mesures visant à assister les femmes victimes de violence.

### Femme rural :

-Article 107 Création de la Direction de la Femme Rural au sein du Ministère de l'Agriculture. (Sa mise en place n'est toujours pas effectuée)

-Article 232 Formulation participative de la Politique publique intégrale pour la promotion de la Femme Rural, avec des approches ethnique, d'âge et territoriale.

<sup>10</sup> Protocole facultatif prévoyant que « des communications peuvent être présentées par des particuliers (...) qui affirment être victimes d'une violation par cet Etat Partie d'un des droits énoncés dans la Convention (CEDEF) ».

## Femme Indigène:

- Article 117- Formulation de la politique publique pour la protection des droits des femmes indigènes.
  - Suivi des cas des mutilations génitales féminines.
  - Renforcement de la Commission Nationale de femmes Indigènes.
- (Voir document sur l'approche genre du PND en espagnol [ici](#))

**Programme national pour l'équité du travail avec une approche de genre (*Programa Nacional de Equidad Laboral con Enfoque Diferencial de Género*)** : Afin de parvenir à l'élimination de la discrimination des femmes dans le marché du travail, le gouvernement colombien a mis en place, depuis 2013, une politique publique pour réduire l'écart entre les sexes dans le marché du travail avec l'appui du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD).

Le programme a quatre objectifs définis (i) prévenir la discrimination et les inégalités dans le lieu de travail pour des raisons de sexe, (ii) réduire les écarts de chômage entre les hommes et les femmes et la ségrégation du travail entre les sexes, (iii) réduire les sous emplois concentrés chez les femmes, (iv) Générer des mécanismes de contrôle et de suivi des indicateurs d'écart entre les sexes dans le marché du travail.

Ce programme s'appuie sur un cadre normatif qui s'est développé depuis 10 ans. Par exemple, plusieurs lois ont été mises en place pour la protection au travail des femmes enceintes dans un souci de réduire les discriminations ; de plus, plusieurs campagnes de sensibilisation ont été réalisées auprès des employeurs afin d'encourager l'intégration des femmes victimes de violence dans le marché du travail, par exemple l'employeur peut bénéficier d'un mécanisme fiscal avantageux (réduction d'impôt) si celui-ci recrute ces femmes victimes de violence. Grâce à ce cadre normatif, de plus en plus de lois sanctionnent les actes de discrimination envers les femmes.

Par ailleurs, le ministère du travail, avec l'appui du PNUD, a mis en place le *Label Égalité professionnelle femmes-hommes-Equipares* qui a pour objectif de récompenser l'engagement des entreprises en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. [Lien](#)

## ACTEURS NATIONAUX

### Responsabilités institutionnelles sur le genre

Il n'y a pas de ministère dédié au genre ou aux femmes en Colombie. En revanche le poste de **Conseiller présidentiel sur l'égalité pour les femmes** a été ratifié en septembre 2014. La conseillère actuelle, Martha Ordonez Vera, et son équipe sont en charge d'aider le gouvernement dans la conception de politiques promouvant l'égalité femmes-hommes et de stimuler l'adoption d'un cadre législatif favorable à celle-ci, de promouvoir une perspective genre dans les plans et programmes nationaux et régionaux et de soutenir les projets visant à améliorer les conditions de vie des femmes et notamment des plus vulnérables parmi elles. Un organe autonome, l'**Observatoire du genre** est en charge depuis 2006 de la collecte et de l'analyse de données ainsi que de la recherche sur les questions de genre.

Contact : [equidadmujer@presidencia.gov.co](mailto:equidadmujer@presidencia.gov.co)

Le conseil de Bogota a mis en place en 2012 un **Secrétariat de la femme** pour formuler, conduire et évaluer les politiques publiques pour les femmes. [Lien](#) vers le plan stratégique 2014-2016.

**Ministère du travail et la protection social**: En charge du programme pour l'équité du travail en partenariat avec PNUD

**Ministère de la Santé** : En charge de la mise en œuvre de la stratégie de prévention des grossesses chez les adolescentes en partenariat avec l'Unicef et des programmes visant à améliorer l'attention des femmes victimes de violence.

**Ministère de l'Agriculture** : En charge de la mise en œuvre de la direction pour la femme rural et des programmes pour la promotion des droits des femmes rurales.

### Autres acteurs nationaux (recherche, ONG...)

**Vamos Mujer**: organisation féministe créée en 1979 luttant pour l'autonomie sociale et politique des femmes, le respect des droits humains pour les femmes comme pour les hommes et l'inclusion des femmes dans une société pacifique et démocratique. L'organisation fournit un appui à l'élaboration de projets avec une approche genre et de matériel didactique en lien avec le genre et participe au développement des capacités des institutions publiques et privées pour intégrer une approche genre féministe.

Tél. : + 571 2544872 ; email : [vamosmujer@vamosmujer.org.co](mailto:vamosmujer@vamosmujer.org.co)

**Sisma Mujer** : organisation féministe qui travaille depuis 1998 à consolider le mouvement des femmes et qui œuvre en partenariat avec des ONG internationales, des bailleurs et des agences onusiennes (principalement ONU Femmes) dans différents domaines dont la lutte contre la violence de genre et pour l'accès à la justice, la promotion de la participation

politique des femmes et la question de la mobilité –forcée ou volontaire.

Tél. : +571 2859319 ; email : [infosisma@sismamujer.org](mailto:infosisma@sismamujer.org)

**Fundaexpresion** : ONG fondée en 1999 qui soutient l'agro-écologie, la souveraineté alimentaire et l'égalité de genre.

Tél. : +577 6751020 ; email : [fundaexpresion@gmail.com](mailto:fundaexpresion@gmail.com)

**ANMUCIC** (Association nationale des femmes paysannes, noires et indigènes de Colombie) : cette association articule deux aspects de la réalité vécue par les femmes paysannes : d'une part, les conditions sociales très difficiles qu'elles subissent (pauvreté extrême, violence, manque d'accès aux soins de santé et à l'éducation...) et d'autre part, leurs possibilités organisationnelles et productives.

Tél : + 571 4008333 ; email : [anmucic@hotmail.com](mailto:anmucic@hotmail.com)

**Confluence des femmes pour l'action publique**: mouvement de lutte contre les violences de genre et en faveur d'une amélioration des conditions de vie des femmes dans la société.

Email : [confluenciademujeresatlantico@gmail.com](mailto:confluenciademujeresatlantico@gmail.com)

**CENSAT Agua Viva** : Organisation environnementale fondée en 1989, CENSAT Agua Viva s'intéresse aux problématiques de la santé, du travail et de l'environnement en lien avec le développement et promeut la construction d'une société durable. L'organisation est sensible au genre : elle reconnaît la vulnérabilité spécifique des femmes face au changement climatique ainsi que le rôle de celles-ci dans l'atténuation et l'adaptation et, parmi les différentes « écoles de développement durable » qu'elle a mises en place, une école itinérante « Femmes et mines » s'intéresse aux impacts de l'exploitation minière sur les femmes et les territoires et dote ces dernières d'outils méthodologiques et conceptuels pour documenter les violations de droits qu'elles et leurs communautés subissent.

Tél. : (571) 3377709 ou (571) 3440010 ; email : [comunicaciones@censat.org](mailto:comunicaciones@censat.org)

**Ruta Pacifica** : plateforme nationale féministe et pacifiste née en 1996 et composée de plus de 350 organisations et groupes de femmes, qui lutte pour une solution négociée du conflit armé en Colombie et pour rendre visible les effets de la guerre sur les femmes.

Tél. : (571) 2691829; email: [comunicaciones@rutapacifico.org.co](mailto:comunicaciones@rutapacifico.org.co)

**Mujeres que crean**: cette association féministe fondée en 1990, mène des campagnes de sensibilisation, organise des séminaires, des ateliers et des conférences et propose ses services aux institutions dans quatre domaines: (i) droits des femmes et citoyenneté (ii) femmes, développement et démocratie (iii) femmes et culture (transformation des représentations et des stéréotypes, utilisation de l'art...) (iv) développement institutionnel.

Tél : (574) 2844079 ; email : [cmqc@mujeresquecrean.org](mailto:cmqc@mujeresquecrean.org)

## ACTEURS INTERNATIONAUX (Contacts, projets, littérature)

### ONG internationales intervenant sur le genre

**ENDA Amérique latine-Colombie** : ENDA œuvre à la construction de villes durables d'un point de vue écologique et humain (démocratie, non-violence, conditions économiques, culturelles et de genre pluralistes et équitables...). Pour cela, l'organisation met en place des projets dans les domaines de l'eau, de la gestion des déchets et de la souveraineté alimentaire.

Tél. : (+571) 283 95 75 ; email : [secretaria@endacol.org](mailto:secretaria@endacol.org)

**PLAN** : présente en Colombie depuis 1962, l'ONG internationale de défense des droits des enfants dans les pays en voie de développement est sensible aux inégalités de genre. A l'origine de la « Journée internationale de la fille », PLAN a également lancé en 2007 la campagne « Parce que je suis une fille » pour interpeller le grand public et les décideurs institutionnels. En Colombie, dans le cadre de cette campagne, l'ONG dénonce les différents types de violences subies par les filles ainsi que le poids des traditions patriarcales.

Tél. : (+ 571) 254 9570 ; email : [info@plan.org.co](mailto:info@plan.org.co)

**Oxfam** : présente en Colombie depuis 1982 l'ONG soutient les initiatives de la société civile dans le sens d'une citoyenneté active. Elle participe à l'adaptation du secteur rural au changement climatique, défend les droits des femmes ainsi que les autres droits humains bafoués (minorités ethniques, population déplacée etc.) et lutte contre l'impunité judiciaire.

Tél. : (+571) 288 2507

**Cordaid** : présente dans le pays depuis plus de trente ans, l'ONG néerlandaise combat la pauvreté et la violence de genre et soutient le processus de paix. Plusieurs projets sont menés actuellement par Cordaid non seulement pour lutter contre la violence mais également pour favoriser le *leadership* des femmes dans les différents domaines et à différentes échelles.  
Tél. : +31-70-3136300 (coordonnées siège Pays-Bas) ; email : [info@cordaid.nl](mailto:info@cordaid.nl)

## Organisations internationales et bailleurs intervenant sur le genre

### ONU Femmes : bureau de pays

La mission principale de l'agence est le plaidoyer et l'assistance technique pour soutenir la mise en œuvre de cadres politiques et réglementaires et pour renforcer les capacités du gouvernement, des organisations de la société civile et des femmes. Les thématiques de travail en Colombie sont la participation politique des femmes, leur rôle dans le processus de paix et leur accès à la justice, l'autonomisation économique et l'élimination des violences de genre.  
Tél. : (57-1) 636 4750 ; email : [onumujeres.colombia@unwomen.org](mailto:onumujeres.colombia@unwomen.org)

### FNUAP: bureau de pays

L'égalité de genre et les droits reproductifs sont un des axes thématiques de travail du FNUAP dans le pays. L'agence soutient la mise en œuvre des recommandations du Comité CEDEF et promeut l'inclusion d'une perspective genre dans la magistrature. Elle travaille en partenariat avec les différentes instances gouvernementales, dont le ministère de la Justice pour mettre en œuvre un système d'enregistrement des plaintes dans les cas de violence de genre et le ministère de la Défense nationale pour lutter contre les violences sexuelles liées au conflit armé. Le FNUAP travaille également dans le domaine de la santé maternelle, de l'éducation sexuelle et de la prévention des maladies sexuellement transmissibles.  
Tél. : (+ 571) 488-9000 ; [rojias@unfpa.org](mailto:rojias@unfpa.org)

### ONU HABITAT

ONU Habitat, qui reconnaît l'importance de la prise en compte du genre dans le développement de villes durables (plus d'informations [ici](#)) mène actuellement plusieurs projets en Colombie.  
Tél. : (+571) 636 3226 ou (+571) 634 6578; email: [catano@onuhabitat.org](mailto:catano@onuhabitat.org) ou [luisa.carrascal@onuhabitat.org](mailto:luisa.carrascal@onuhabitat.org)

### PNUD

Le PNUD met l'accent sur l'égalité de genre et l'émancipation des femmes, notamment à travers un projet de renforcement démocratique et le soutien au ministère du travail et au Conseil présidentiel pour l'égalité des femmes pour mettre en œuvre un système de gestion de certifications pour atteindre l'égalité des sexes dans les entreprises (EQUIPARES).  
Tél. : (+571) 488 9000 ; email: [fo.col@undp.org](mailto:fo.col@undp.org) ou [piedad.davila@undp.org](mailto:piedad.davila@undp.org)

### AECID

Le genre est l'un des cinq secteurs d'intervention prioritaires de l'AECID en Colombie. Dans ce cadre la Coopération espagnole mène 13 projets/initiatives, dont 12 en partenariat avec des ONG. Elle a soutenu le Conseil présidentiel pour l'égalité des femmes et les maires de différentes villes dans la conception de politiques publiques, a encouragé la participation politique des femmes et les réformes juridiques.  
Tél. : (571) 744 1001; email: [general@aecid.org.co](mailto:general@aecid.org.co)

**GIZ**: présente dans le pays depuis 1965, la Coopération allemande intègre le genre de manière transversale dans ses actions. Actuellement ses projets s'inscrivent prioritairement dans les thématiques de la gestion de conflit/construction de la paix, la protection et la gestion des ressources naturelles et la promotion d'une économie durable.  
Contact: Barbara Haeming (directeur agence pays); email : [giz-kolumbien@giz.de](mailto:giz-kolumbien@giz.de) ; tél. : +571 636 1114

**FIDA**: pas de bureau pays: le responsable de programmes, Juan Moreno, est à Lima.

En Colombie le FIDA développe un projet de renforcement des capacités entrepreneuriales en milieu rural à destination de 50 000 ménages vivant dans l'extrême pauvreté. Les petits agriculteurs, les groupes autochtones, les communautés afro-descendantes, les jeunes, les personnes déplacées et les femmes cheffes de ménage sont particulièrement ciblés. L'objectif est d'améliorer leurs conditions de vie, leurs revenus et l'emploi dans les zones rurales de post-conflit.  
Contact: Juan Moreno ; email : [j.morenobelmar@ifad.org](mailto:j.morenobelmar@ifad.org)

## Projets sur le genre des ONG, organisations internationales et bailleurs

L'ambassade de l'Inde en Colombie a offert plusieurs bourses à des femmes autochtones analphabètes d'Uribia afin qu'elles participent à une formation de 6 mois sur l'**ingénierie solaire** au Barefoot College. Cette formation devrait leur permettre de participer à la construction et à l'exploitation de panneaux solaires dans leurs communautés. [Lien](#).

Projet ENDA Amérique latine de promotion de la participation des femmes dans la formulation, la négociation et la gestion de **projets d'agriculture urbaine et de compostage**. Ce projet comprend des formations, des rencontres et un apport organisationnel, technique et politique. Il est géré en coopération avec le Fundac, l'association des jardins d'enfants communautaires.

Contact: Pilar Trujillo; tél. : (+571) 338.31.42 ; email : [pilartru@colnodo.apc.org](mailto:pilartru@colnodo.apc.org)

L'ONG « Projeter sans frontière » a mis en place une **AMAP solidaire** à Bogota afin de développer et promouvoir le travail des femmes dans l'agriculture urbaine et écologique. Le projet consiste en la production et la commercialisation de paniers biologiques, la formation des productrices et la sensibilisation des consommateurs.

Contact : Agnès Morilhat ; email : [amorilhat.psf@gmail.com](mailto:amorilhat.psf@gmail.com)

L'ACDI met en place sur la période 2014-2019 un projet d'**appui au système financier agricole** afin de réduire la pauvreté et de promouvoir un développement économique durable en améliorant l'accès des agriculteurs et des agricultrices à l'éducation financière, le crédit et l'assurance agricole. Le genre est pris en compte. Plus d'infos [ici](#).

Un autre projet ACDI couvrant la même période soutient le **développement économique de certaines des zones rurales** les plus pauvres du pays, en partenariat avec l'Organisation internationale pour les migrations. Le genre est pris en compte à travers l'attention portée à la participation des femmes dans la formulation des stratégies. Plus d'infos [ici](#).

Dans le cadre du projet « Femmes du monde » et en partenariat avec ENDA Amérique latine l'ONG Quartiers du monde mène en Colombie un travail avec l'association de femmes Loma Verde qui fait de l'artisanat à partir de matériaux trouvés dans les décharges et recyclés et avec l'association mixte Asochapinero où des femmes avec un faible niveau d'éducation récupèrent des objets dans les décharges afin qu'ils soient ensuite vendus.

Contact : [gdm@quartiersdumonde.org](mailto:gdm@quartiersdumonde.org)

*Travaux de production de connaissance des ONG et bailleurs*

*Gender Assessment* [USAID](#) (2007) et [Banque Mondiale](#) (2007).

« Obstacles à la santé, à la justice et à la protection des personnes déplacées victimes de violences de genre en Colombie » (rapport en anglais), Human Rights Watch, 2012 : [lien](#).